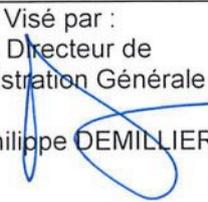


Bureau
Compte rendu succinct
des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : <i>15 juin 2021</i>	Séance du jeudi 10 juin 2021 qui s'est déroulée à Grand Besançon Métropole - La City - Salle BARTHOLDI - 2 rue Gabriel Plançon à Besançon	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale Jean-Philippe DEMILLIER 
--	--	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération en date du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 10 juin 2021 à 18h00 en salle BARTHOLDI 2 rue Gabriel Plançon 25043 à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de GBM.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

R.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 12/05/21

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente:

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Mme Frédérique comme secrétaire de séance
- approuver le procès-verbal du 12/05/21.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Relation avec les communes et avec la population et moyens des services publics

↳ R.2 - Ajustements techniques suite à des hypothèses de recrutement

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les hypothèses de recrutements suivants :

- un agent contractuel sur le poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité piano au sein du Conservatoire à rayonnement régional (renouvellement de contrat) à temps non complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de Directeur de projets au sein du Département Architecture et Patrimoine à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de chef.fe du service Relations avec les élus à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° ou 3-4 de la loi n°84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste d'adjoint technique de catégorie C en emploi de catégorie B intervenant pédagogique – gestionnaire du parc instrumental au sein du Conservatoire (passage en CDI) à temps complet, dans le cadre des dispositions des articles 3-3 2° et 3-4 de la loi n°84-53 26 janvier 1984 ;
- Et autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les recrutements suivants :

- un agent contractuel sur le poste de cadre expert/ responsable d'information au sein de la Direction Mobilités à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien informatique réseau et sécurité au sein de la Direction des Systèmes d'information à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien bâtiment au sein de la Direction Architecture et Bâtiments à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de technicien spécialisé maîtrise des risques et impacts au sein de la Direction Eau et Assainissement à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;
- un agent contractuel sur le poste de poste de manager de centre-ville au sein de la Direction Economie Emploi et Enseignement Supérieur, à temps complet à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 26 janvier 1984 ;

Et autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.4 - Ajustements techniques Rémunération d'agents en CDI

A l'unanimité, le Bureau :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chef de service Approvisionnements et Magasins qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2021 ;
- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente à l'emploi de chargé de mission rayonnement attractivité au Pôle Développement qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1er juillet 2021 ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de ville

↳ R. 5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 2ème programmation

Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie ZEHAFF, élues intéressées, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la 2^{ème} programmation de l'appel à projets 2021 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 32 750 € :
 - Au titre des animations d'été
 - 1 500 € à la Ligue de l'Enseignement
 - 10 000 € au Club Sauvegarde
 - 1 700 € à Croqu'livre
 - 2 500 € à la MJC Clairs-Soleils
 - 1 500 € à UFOLEP 25
 - 2 500 € à l'ASEP
 - Au titre du volet « Accès aux droits sociaux »
 - 2 000 € à l'ASEP
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 2 350 € à l'Antenne Petite Enfance
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes
 - 700 € au CIDFF
 - 300 € à Solidarité Femmes
 - 500 € à la Compagnie les 3 Sœurs
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social
 - 3 000 € à Miroirs de Femmes
 - 2 000 € à Agir Solidarité Franche-Comté
 - Au titre du volet Santé et accès aux soins
 - 2 200 € à la Ville de Besançon
- autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au présent rapport

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

↳ R. 6 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à hauteur de 10 000 € de l'AFOCG 25,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » : attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution à l'association « Foire aux saveurs d'automne » d'une subvention de 2 000 € au titre du fonds « Actions de sensibilisation au développement durable », pour l'organisation de la 30^e Foire aux saveurs d'automne en 2021.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

En cas d'impossibilité pour des raisons sanitaires d'organiser la Foire aux saveurs, le montant versé sera calculé sur la base des justificatifs de dépenses engagées pour la préparation de ladite manifestation, sans pouvoir excéder 60 % de la subvention allouée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.8 - Partenariat avec l'association Hôp hop hop - Signature d'une convention

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance du partenariat à engager avec l'association Hôp hop hop,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association Hôp hop hop d'un montant de 16 700 € (9 000 € pour 2021 et 7 700 € pour 2022), prélevés sur l'enveloppe du Plan Climat,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

↳ R.9 - Aménagement zone d'habitat "Les Allées Mina" sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

M. Pascal ROUTHIER élu intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de NEOLIA, de la commune et de Grand Besançon Métropole aux équipements,
- l'exonération de la part communale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L 332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la présente convention avec le représentant de NEOLIA et de la commune de Saint-Vit,
- la signature de tous les actes à intervenir et toutes pièces nécessaires à l'exécution et au suivi de cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 10 - ZAC des Marnières – Avenant n°1 à la convention de participation d'urbanisme signée le 21 avril 2016

Mme VIGNOT, M BODIN, M LAROPPE(2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- valide le projet d'avenant à la convention de participation d'urbanisme signée le 21 avril 2016 entre Grand Besançon Métropole, la SPL Territoire 25 et la société Immobilière Carrefour dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Marnières à Chalezeule,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

↳ R. 11 - Mardis des rives 2021 - Présentation du projet - Convention-type entre les communes et Grand Besançon Métropole

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les modalités de mise en œuvre et sur la convention-type,
- autoriser Madame La Présidente ou son représentant, à :
 - o signer les neuf conventions avec les communes qui accueilleront une manifestation des Mardis des rives 2021.
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 12 - CRR - Adossement du département Musiques anciennes du Conservatoire à l'Ecole Supérieure de Musique (ESM) de Bourgogne Franche Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur ce partenariat pédagogique entre l'Etat, la région BFC, la ville de Dijon, Dijon Métropole, la communauté d'Agglomération du Grand Chalon, l'université de Bourgogne, l'ESM et le Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur la convention cadre d'objectifs relative à l'école supérieure de musique Bourgogne-Franche-Comté 2021 – 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du 10 juin 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City - 2 Rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON CEDEX, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand
Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 18h13.

Etaient présents : Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN,
M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF,
M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Catherine BARTHELET,
M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT,
M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, M. Sébastien COUDRY, M. Loïc ALLAIN,
Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR,
M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

Etaient absents : Mme Marie ETEVENARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU,
Mme Anne BENEDETTO, M. Serge RUTKOWSKI, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves MAURICE

Secrétaire de séance :
Mme Frédérique BAEHR

Procurations de vote :

M. ETEVENARD à A. LAROPPE, S. RUTKOWSKI à Y. GUYEN, G. GAVIGNET à G. BAULIEU

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 10 juin 2021

Salle Bartholdi – Rez-de-chaussée de GBM

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	3
Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 12/05/2021	3
Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics	3
Rapport n°2 - Ajustements techniques suite à des hypothèses de recrutement	3
Rapport n°3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements	4
Rapport n°4 - Ajustements techniques Rémunération d'agents en CDI	4
Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville	4
Rapport n°5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2021 - 2 ^e programmation	4
Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable	4
Rapport n°6 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)	4
Rapport n°7 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » : attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »	4
Rapport n°8 - Partenariat avec l'association Hôp hop hop - Signature d'une convention	4
Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations	4
Rapport n°9 - Aménagement zone d'habitat « Les Allées Mina » sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)	4
Rapport n°10 - ZAC des Marnières - Avenant n°1 à la convention de participation d'urbanisme signée le 21 avril 2016	5
Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport	5
Rapport n°11 - Mardis des rives 2021 - Présentation du projet - Convention type entre les communes et Grand Besançon Métropole	5
Rapport n°12 - CRR - Adossement du département Musiques anciennes du Conservatoire à l'École Supérieure de Musique (ESM) de Bourgogne Franche-Comté	5

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

**Bureau
Séance du jeudi 10 juin 2021**

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est à Grand Besançon Métropole, en La City – 2 rue Gabriel Plançon – 25 000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h22.

1^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance du 12/05/2021

Mme la PRÉSIDENTE.- Je vous propose de vous installer, nous n'allons pas tarder à commencer.

Nous avons deux pouvoirs : Marie ÉTÉVENARD à Aurélien LAROPPE, Serge RUTKOWSKI à Yves GUYEN et Gilbert GAVIGNET à Gabriel BAULIEU.

Nous pouvons peut-être donner deux informations susceptibles de vous intéresser. Certains d'entre vous connaissent peut-être Pierre-Alain THIEBAUT qui s'occupe aujourd'hui de tout ce qui concerne la politique du cœur de ville. Il a accepté de remplacer Pierre GAINET pour la relation avec les élus à compter du départ de ce dernier début octobre prochain.

Autre nouvelle qui vous intéresse et qui intéresse la culture en particulier, y compris au Grand Besançon. Arielle FANJAS est partie depuis quelques mois. Un nouveau directeur a été recruté à la Direction de la Culture. Stéphan RAPHAËL a été retenu. Pour ceux qui ne le sauraient pas, il est aujourd'hui directeur de la Communication de la ville de Besançon. Voilà pour ces deux temps d'information. Je vous propose maintenant de commencer.

Je propose Frédérique BAEHR comme secrétaire de séance si elle accepte.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai dernier. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Commission n°01 : Relations avec les communes et avec la population et
moyens des services publics**

Rapport n°2 - Ajustements techniques suite à des hypothèses de recrutement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°3 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutements

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°4 - Ajustements techniques Rémunération d'agents en CDI

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°03 : Cohésion et solidarités, habitat, logement et Contrat de Ville

Rapport n°5 - Contrat de Ville - Appel à projets 2021 -
2^e programmation

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des précisions que vous souhaiteriez avoir sur ce dossier important ? Un certain nombre d'élus sont intéressés. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°04 : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Rapport n°6 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Attribution d'une subvention à l'Association de formation collective à la gestion du Doubs (AFOCG 25)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°7 - Fonds « Actions de sensibilisation au développement durable » : attribution d'une subvention à l'association « Foire aux saveurs d'Automne »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Rapport n°8 - Partenariat avec l'association Hôp hop hop - Signature d'une convention

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Commission n°06 : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Rapport n°9 - Aménagement zone d'habitat « Les Allées Mina » sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ?

M. LAROPPE.- Je vais être rapide, car il y a beaucoup de sujets ce soir. Un PUP est mis en place sur Saint-Vit. Je remercie Pascal ROUTHIER en sa qualité de maire. C'est un outil intéressant sur lequel il faudra réfléchir sur l'Agglomération pour l'utiliser à bon escient.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°10 - ZAC des Marnières -
Avenant n°1 à la convention de participation d'urbanisme
signée le 21 avril 2016

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des demandes de précisions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Commission n°07 : Proximité, santé, culture et sport

Rapport n°11 - Mardis des rives 2021 -
Présentation du projet -
Convention type entre les communes et Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous sommes bien contents de voir redémarrer l'activité culturelle, sportive et sociale, donc la vraie vie. Bientôt, nous nous libérerons de nos masques. D'ailleurs, j'en profite pour faire un point. Vous avez dû voir l'information passée. Je ne sais pas si vous pouvez continuer à faire de l'information auprès de vos habitants. Vous avez remarqué qu'il y a maintenant un centre de vaccination important à Micropolis. Les pompiers et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) nous signalent depuis vendredi que de nombreuses places sont libres, qui ne sont pas du tout sollicitées. Je ne sais pas si c'est parce que nous aurons « éclusé » à peu près tous les gens qui souhaitaient se faire vacciner, ou si nous atteignons les personnes qui ne sont pas favorables au vaccin que nous nous retrouvons face à cette diminution. Normalement, en augmentant les cibles, nous devons voir une accélération. Désormais, nous avons bien les doses, mais nous n'avons plus les personnes qui prennent des rendez-vous.

Si vous pouvez faire un petit rappel dans vos communes comme quoi c'est tout simple, que l'accueil est super et qu'il est agréable, ce qui était déjà le cas. À partir du 15 juin, la vaccination est ouverte aux plus de 11 ans. Il faut savoir que vendredi soir, il y avait 9 000 places libres.

Je reviens aux Mardis des Rives. Avez-vous besoin de précisions ? Vous connaissez bien l'événement. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Rapport n°12 - CRR - Adossement du département Musiques anciennes du Conservatoire
à l'École Supérieure de Musique (ESM) de Bourgogne Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous besoin de précisions ? Je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant prendre le temps de consulter un certain nombre de dossiers concernant entre autres le compte administratif. Quelques petits PowerPoints vont être projetés.

M. BAULIEU.- Nous allons essayer néanmoins d'être aussi rapides que possible, y compris sur ces rapports sur lesquels il est d'usage de s'arrêter un peu. Avec le concours des services, la directrice Anne-Laure FOURNIER et le directeur Pascal BRENIÈRE se répartiront la tâche. Le diaporama se propose de traiter d'emblée quatre rapports. Nous verrons ensuite pour les validations. Il s'agit du compte administratif, le compte de gestion, l'affectation des résultats, la DM1 et le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement). De manière ramassée, nous évoquerons tous ces sujets.

**Examen des rapports
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci encore. Bonne soirée.

La séance est levée.